

AXE 3 : ATTRACTIVITE DES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Au regard des tensions en ressources humaines et des difficultés d'accès aux soins dans certains territoires qui se sont accentuées ces dernières années, il apparaît primordial d'identifier les différents leviers qui peuvent être activés en région Bretagne pour former davantage de professionnels de santé, agir sur l'attractivité des métiers (professionnels médicaux, paramédicaux, métiers du soin et de l'accompagnement), favoriser les recrutements et l'installation des professionnels de santé, ou encore fidéliser ces professionnels.

Agir pour l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement c'est agir pour :

- Les collégiens /lycéens (phase orientation),
- Les étudiants en santé,
- Les demandeurs d'emploi, les personnes en reconversion professionnelle,
- Les professionnels de santé en exercice,
- Les établissements sanitaires et médico-sociaux (employeurs),

Et avec :

L'ARS Bretagne, présente dans chaque département dans une délégation départementale, via les CTS ou la CRSA,

L'Assurance Maladie,

Conseil Régional,

Conseils départementaux,

Directeurs d'établissements,

DREETS et DEETS,

Elus et collectivités,

Facultés et CFA,

Instituts de formation,

Opérateurs de la formation (OPCO Santé, ANFH, CNFPT...),

Pôle emploi,

Représentant des fédérations sanitaires et médico-sociales, représentants d'employeurs,

Rectorat / Education nationale,

Unions régionales des professionnels de santé.

Pourquoi agir ?

Renforcer les ressources humaines en santé

Il s'agit de renforcer les ressources humaines en santé dans un contexte de concurrence avec d'autres secteurs d'activité alors même que l'exercice professionnel dans le secteur de la santé, bien que reconnu par la population, ne bénéficie pas toujours d'une forte attractivité (conditions de travail, travail de nuit, week-ends...). Cette image, renforcée par la crise sanitaire Covid 19, peut détourner les jeunes d'une orientation vers les métiers du soin, ou les professionnels en activité à opérer des reconversions professionnelles conciliant

un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de reconnaître ces métiers, porteurs de sens, et de soutenir l'engagement des professionnels de santé.

Il s'agit également de poursuivre et de renforcer les actions conduites dans un contexte de « besoin » en santé qui ne va cesser de croître au regard notamment du vieillissement de la population et de l'augmentation des pathologies chroniques liées.

Il y a un enjeu majeur à agir au niveau des professionnels de la santé, qui représentent la clé de voute de notre système de santé avec des enjeux sur l'accessibilité de l'offre de soins, en ville comme en établissement de santé, établissement et services médico-sociaux, et la qualité de la prise en charge des patients et des résidents.

Comment agir ?

Des actions régionales et départementales, en lien avec les partenaires institutionnels et représentants des professions ont été engagées depuis plusieurs années, pour agir sur la formation, le recrutement, l'installation et les conditions d'exercice, la fidélisation des professionnels de santé.

Par leur action, les élus locaux peuvent contribuer aux dispositifs visant à améliorer les conditions de travail des professionnels de santé et favoriser leur attractivité sur leur territoire.

Favoriser les partenariats entre les acteurs du territoire

Les élus locaux ont un rôle majeur dans l'encouragement des partenariats entre les acteurs du territoire. En effet, ils peuvent être en mesure de créer les conditions favorables à la collaboration entre les différentes parties prenantes, notamment les associations, les entreprises, les établissements publics et les institutions. Cela permettra notamment d'améliorer les actions de communication auprès du public ciblé.

Renforcer les politiques d'accueil des nouveaux professionnels de santé

L'action des élus peut également se porter sur le renforcement des politiques d'accueil des nouveaux professionnels de santé sur le territoire, permettant ainsi de renforcer la démographie des professionnels de santé, enjeu majeur pour garantir l'accès aux soins pour tous. En agissant sur différents leviers, il est possible de rendre le territoire plus attractif pour les professionnels de santé et de favoriser leur installation.

L'intégration professionnelle du conjoint, les solutions de garde d'enfants et l'accès au logement sont également des sujets interdépendants qui peuvent contribuer à l'installation des professionnels de santé.

Exemples d'action

- Renforcer les politiques d'accueil des nouveaux professionnels de santé sur le territoire
- Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire en se mobilisant autour de l'intégration professionnelle du conjoint, des solutions de garde d'enfants, de l'accès au logement
- Encourager les partenariats permettant des actions coordonnées sur le territoire

Pour aller plus loin

- [Stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail](#)
- [Stratégie nationale de santé \(2018-2022\) « Prendre soins de ceux qui nous soignent »](#)
- [Observatoire national de la qualité de vie au travail \(QVT\) des professionnels de santé](#)
- [CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD4B/DGOS/DGEFP/2021/245 du 12 décembre 2021 relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement, dans les secteurs sanitaire, du grand âge et du handicap](#)
- [Séjour de la santé](#)
- [Le Projet régional de santé 2023-2028](#)
- [Accès aux soins : le guide pratique pour les élus du Ministère de la Santé](#)
- [Guide méthodologique des coopérations territoriales](#)
- [Cartographie des métiers - ANFH](#)
- [Baromètre Emploi-Formation - OPCO SANTE](#)